

• (4.40 p.m.)

Dans son introduction, le ministre a parlé de la constitution canadienne et de la nature des pouvoirs fédéraux d'il y a cent ans. Certes, même s'ils avaient essayé, les Pères de la Confédération n'auraient pu élaborer une forme de gouvernement plus compliquée que la nôtre actuellement. Nous avons trois paliers de gouvernement dont les juridictions sont souvent contradictoires. A l'origine, presque tous les pouvoirs étaient confiés à la Chambre fédérale, mais au fil des années, soit à cause de la faiblesse des gouvernements fédéraux ou de la force des gouvernements provinciaux, l'autorité de la Chambre fédérale a été constamment grignotée. Le parti qu'on a vu le plus longtemps au pouvoir depuis cent ans est particulièrement responsable de cette désintégration. Le gouvernement devrait essayer de recouvrer pour la Chambre une partie de cette autorité. L'autorité fédérale a été tellement rognée que les premiers ministres provinciaux imposent parfois leurs volontés au gouvernement fédéral. Cette situation est intolérable et l'on devrait prendre des mesures pour que la Chambre fédérale réintègre certains de ses pouvoirs. A cette fin, le ministre devra peut-être bousculer quelques personnes. Sans être le premier responsable, il pourrait bien se faire des ennemis parmi des gens comme le premier ministre Robarts s'il cherche à reconquérir ces pouvoirs.

Les ressources hydrauliques figurent parmi les principaux domaines qui relèvent du ministre. Quiconque survole le nord de l'Ontario pourrait facilement penser qu'il y a là plus d'eau que de terre. Ces eaux sont celles de la Baie d'Hudson ou du bassin des Grands lacs. Puisque ceux-ci constituent une voie d'eau internationale, ils relèvent du gouvernement fédéral dans la mesure où il peut exercer sa juridiction. Le ministre a également déclaré que ses pouvoirs ne concernaient pas tous les ruisseaux ou tous les cours d'eau qui se jettent dans les Grands lacs. Ces petites voies d'eau relèvent de la juridiction provinciale.

Je voudrais savoir comment un certain pêcheur de la rive nord du lac Huron concilierait ses positions. Il pêchait dans le canal nord et expédiait ses prises à New York. Pendant ce temps, la Kalamazoo Vegetable Parchment Company, devenue depuis la Brown Forest Industries Limited, compagnie de pâte à papier appartenant à des étrangers, déversait ses déchets industriels dans la rivière Spanish, à 50 milles des Grands lacs. Ces déchets ont été emportés jusqu'à l'embouchure de la rivière Spanish où les pêcheurs exerçaient leur activité. Je le répète, les

[M. Germa.]

pêcheurs expédiaient leur prise à New York. L'un d'eux, appelé Bishop, a reçu une lettre de son acquéreur de New York lui disant qu'on avait reçu le poisson dans de bonnes conditions, mais qu'il n'était pas comestible car il avait un goût de substance carbolique. On pouvait directement attribuer ce goût aux activités de l'usine de pâte à papier située à 50 milles des Grands lacs.

Or, si le ministre doit assumer leur protection il devrait évidemment étendre sa juridiction à 50 milles de leur rivage.

Ne disons pas que la juridiction fédérale s'étend jusqu'à la rive et que l'autorité fédérale commence au-delà. Les eaux des Grands lacs proviennent de leurs affluents. A mon avis, on devrait étudier le problème de concert avec les provinces et exercer des pressions pour qu'on purifie nos eaux.

Le ministre ne sait probablement pas que même si les pêcheurs et les propriétaires de camp sur la rivière Spanish avaient obtenu une injonction judiciaire contre le Kalamazoo Vegetable Parchment Company, le premier ministre de l'Ontario de l'époque a présenté une mesure législative spéciale, qui accordait à la Kalamazoo le privilège spécial de polluer la rivière. Il est bien compréhensible qu'après sa démission, le premier ministre ait été nommé membre du conseil d'administration de la Kamalazoo. Je crois qu'à ce moment-là, il a été nommé au conseil d'administration de 17 sociétés différentes.

Je tiens à signaler au ministre une lettre que j'ai reçue. Il en a reçu une copie lui aussi, car son nom figure sur la liste des destinataires. Cette lettre provient de M. William R. Warnick, ingénieur de profession, habitant la route rurale 2 à Lowbanks, Ontario; il y parle de l'usine de produits chimiques située près de Dunnville, en Ontario, et qui fait l'objet d'une énorme publicité par suite d'une émission de Radio-Canada relative à la pollution par le fluorure. L'auteur de la lettre dit que chaque jour 12 tonnes de fluorure s'acheminent vers la région du lac Ontario. Il dit qu'environ 4,639 tonnes, soit à peu près 36 millions de livres par an y sont déversées.

Les chiffres fournis par l'auteur de la lettre révèlent qu'environ 200 wagons couverts de fluorure se répandent chaque année dans le réseau des Grands lacs. Le fluorure parcourt un certain nombre de ruisseaux et emprunte la Grande jusqu'aux Grands lacs. Je sais que l'eau des chutes Niagara est polluée. On n'a qu'à se promener dans la rue de Niagara Falls qui longe l'escarpement pour savoir que les Grands lacs sont pollués; on sent la pollution dans l'embrun qui se dégage. Pendant de nombreuses années, le Canada a eu comme